

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES TRAVAUX DE
RENOVATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'EGLISE DE BAC ST MAUR**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la délibération n°2025-51 du 18 décembre 2025 approuvant le projet de mise aux normes de l'église de Bac St Maur ;

Vu la nécessité de rénover l'installation électrique de l'église de Bac St Maur ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta – 59280 ARMENTIERES) un devis relatif à des travaux de rénovation de l'installation électrique de l'église de Bac St Maur, pour un montant de **25.488,89€ TTC**.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 23 décembre 2025

DEC2025_159

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

